

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 98.036

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 31 Mars à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

24 Mars 1998

24 Mars 1998

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur HUGENDBLER par Monsieur MOST
Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY
Monsieur GAVEN par Monsieur CARRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attributions de subventions 1998 aux associations sportives

VOTE : UNANIMITE

La Commission des Sports lors de sa séance du 23 Mars 1998, a proposé d'accorder des subventions aux diverses associations sportives au titre de l'année 1998.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- VU l'avis de la Commission des Sports
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

. ROC OMNISPORTS	590 000 F
. REGATES DE ROYAN	60 000 F
. VOLLEY-BALL CLUB ROYAN	80 000 F
. LES MOUETTES DE ROYAN	35 000 F
. TIR "LES MOUETTES"	30 000 F
. UNION DE LA BOULE ROYANNAISE	2 000 F
. PIGEON SPORT DE ROYAN	1 000 F
. A.C.C.A. de ROYAN	5 000 F
. ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE CORDOUAN	4 500 F
. ASSOCIATION SPORTIVE CES DUNANT	3 500 F
. ASSOCIATION SPORTIVE CES ZOLA	3 000 F
. ASSOCIATION SPORTIVE LP CURIE	2 000 F
. ASSOCIATION SPORTIVE STE MARIE	2 500 F
. ASSOCIATION SPORTIVE MAINE GEOFFROY	2 500 F
. USEP L'YEUSE	1 000 F
. USEP LA CLAIRIERE	2 500 F
. L.P. CHAMPLAIN	2 000 F
. C.M.J.S. 17 (MEDAILLES SPORTIFS)	1 000 F
. ENTENTE SPORTIVE DES HANDICAPES PHYSIQUES D'AUNIS SAINTONGE (E.S.H.P.A.S)	3 500 F
. ROYAN SURF CLUB	2 000 F
. TRIATH CLUB ROYANNAIS	2 500 F
	=====
TOTAL GENERAL	835 500 F
TOTAL CREDIT RESERVE	104 500 F
CREDIT PREVU AU BP 98	940 000 F

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 65740 - Fonctions 2512 et 2513 du Budget Primitif 1998.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Avril 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS